

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



*Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère de la Communauté Française  
Aile francophone de la F.R.B.S.E. reconnue par la F.E.I.*

*RÈGLEMENT SPÉCIAL*  
CONCOURS DE SAUTS  
D'OBSTACLES  
PONEYS CLASSIC  
TOUR

*Édition 2009*



## SOMMAIRE

Règlement Spécial « Poneys Classic Tour » .....	2
Préambule .....	2
Chapitre I : Introduction .....	2
Chapitre II : Calendrier .....	2
Chapitre III : Programme des épreuves .....	2
Chapitre IV : Qualification pour la finale .....	3
Chapitre V : Licences autorisées.....	3
Annexe – Éthique Équestre.....	4



## RÈGLEMENT SPÉCIAL « PONEYS CLASSIC TOUR »

### Préambule

Le « Poneys Classic Tour » porte le nom annuel du ou des sponsors.  
Pour l'année 2009 il porte le nom de : « **Poneys Classic Tour** »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I.  
Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB ([www.lewb.be](http://www.lewb.be)), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

### Chapitre I : Introduction

Un nouveau challenge pour une nouvelle saison.....

Pour cette saison, nous avons créé des concours communautaires 2 Poneys, c'est un challenge sur 5 concours dont la finale se fera au CSI\*\*\* de Welkenraedt.

Nous aurons une journée de concours, avec un avant programme « type », qui se déroulera essentiellement le samedi.

Il y aura 4 catégories de hauteur : 80cm – 90cm – 1m – 1.10m. Toutes les épreuves sont qualificatives pour les finales au CSI de Welkenraedt, du 9 au 11 octobre 2009.

Il vous sera possible de faire 2 épreuves progressives

### Chapitre II : Calendrier

Date	Cercle Organisateur	Lieu
1 <sup>er</sup> Mai	C.E. l'Éperon	Angleur
16 Mai	Equi Sports	Welkenraedt
10 Juillet	C.E. de Mons	Ghlin
15 Août	C.E. Saintois	Saintes
5 Septembre	C.E. la Sandry	Courrière

Nombre de concours qualificatifs : maximum 6 (y compris la finale au C.S.I. 3\* de Welkenraedt)

Finales : • 80cm • 1m  
• 90cm • 1.10m

### Chapitre III : Programme des épreuves

Epr. 1 : 80cm	Bar. A BAC + Maniabilité
Epr. 2 : 90cm	Bar. A BAC + Maniabilité
<b>*Epr. 3 : 60-70cm</b>	<b>Clear round</b>
Epr. 4 : 1 M.	Bar. A BAC + Maniabilité
Epr. 5 : 1.10 M.	Bar. A BAC + Maniabilité

\*Épreuve 3 : épreuve réservée au « Critérium poneys » uniquement pour les poneys B et C de 4 et 5 ans. Voir règlement sur le site [www.circuit-jeunes-poneys.be](http://www.circuit-jeunes-poneys.be)

- Un poney peut faire deux épreuves de hauteurs progressives par jour.
- Un cavalier peut monter trois poneys par épreuve.
- Tous les poneys participants au Poney Classic Tour doivent être en ordre de certificat de toisage FRBSE et sont susceptibles d'être contrôlés à chaque concours de la saison, si le cavalier ne sait pas présenter le certificat, le poney se verra disqualifié dans le classement du challenge.
- Lors de la confirmation de la participation à la finale, le certificat de toisage sera exigé.



## Chapitre IV : Qualification pour la finale

- ❖ Un cavalier sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs poneys dans cette épreuve, il ne prendra uniquement des points qu'avec un seul poney.
- ❖ Dans le cas où un couple cavalier/poney participe à deux hauteurs successives, il sera tenu compte uniquement de son meilleur résultat pour le challenge de la hauteur où ce classement a été réalisé.
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives
  - Cavaliers classés :
    - 1<sup>er</sup> 500 points, 2<sup>ème</sup> 495 points, 3<sup>ème</sup> 490 points, 4<sup>ème</sup>, 485 points, ...
  - Cavaliers non classés :
    - 1<sup>er</sup> 250 points, 2<sup>ème</sup> 248 points, 3<sup>ème</sup> 246 points, 4<sup>ème</sup>, 244 points, ...
    - Les cavaliers éliminés ou ayant abandonnés obtiendront 1 point de participation.
- ❖ Sont qualifiés pour la finale, dans toutes les catégories 25% des cavaliers avec un poney par Challenge avec un minimum de 10 et un maximum de 16 par catégorie.
- ❖ Un couple cavalier/poney ne peut participer qu'à la finale d'une seule hauteur.
- ❖ Un poney ne peut participer qu'à une seule finale.
- ❖ Pour prendre part à l'épreuve finale, un poney doit avoir participé au minimum à 2 manches qualificatives.
- ❖ Pour se qualifier, le cavalier doit avoir participé au minimum à 2 manches qualificatives.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les cavaliers seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de seconde places, ...
- ❖ Lors des épreuves finales au CSI de Welkenraedt, les cavaliers prennent le double de points des qualificatives, le cavalier ayant le plus de points remporte le challenge «Poney Classic Tour » dont la remise des prix se fera lors d'une soirée prévue à cet effet. En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve finale sera tenu en compte pour départager les concurrents.

L'épreuve Finale se fera sur un Barème A – BAC + Maniabilité

## Chapitre V : Licences autorisées

	Minimum	Maximum	Immatriculation Minimum
80cm	C 01	J 03	N° Immatriculation FRBSE non payée
90cm	J 03	J 06*	FRBSE payee
60-70cm	C01	J 13*	N° Immatriculation FRBSE non payée
1m	J 03	J 13*	FRBSE payee
1.10m	J 03	J 13*	FRBSE payee

\* Excepté les paires cavaliers/poneys ayant déjà participé à des épreuves CSN ou CSI poneys de minimum 1.20 m



## ANNEXE – ÉTHIQUE ÉQUESTRE

### CODE DE CONDUITE FEI – POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Équestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international, national, communautaire et régional qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.